



PROCOLE SANITAIRE école élémentaire LEZAY

GUIDE RELATIF A LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| CONTEXTE..... | 2 |
| PRINCIPES GÉNÉRAUX..... | 2 |
| CAPACITÉ D'ACCUEIL..... | 8 |
| FICHES THÉMATIQUES..... | 11 |
| FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION..... | 11 |
| FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES..... | 13 |
| FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES..... | 14 |
| FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE..... | 16 |
| FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS..... | 17 |
| FICHE THÉMATIQUE DEMI-PENSION..... | 20 |
| FICHE THÉMATIQUE RÉCRÉATION..... | 22 |
| FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES..... | 24 |
| FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS..... | 25 |
| PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID..... | 27 |

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture de l'école depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école élémentaire après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux directeurs d'école ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GENERAUX

Présentation du protocole

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole décline les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

Préalable à un retour à l'école

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils **s'engagent personnellement**, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.



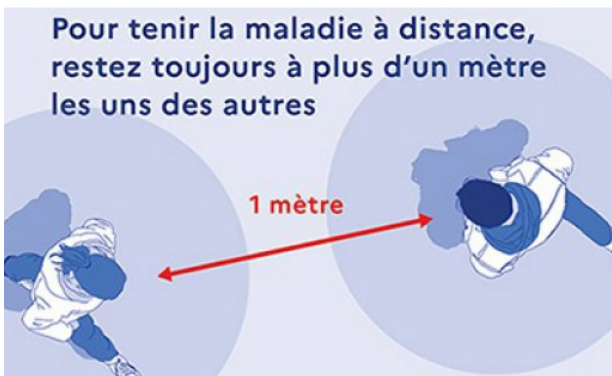
Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Pour les joindre :

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Cette distance est bien plus importante pendant la pratique sportive (jusqu'à 5m).

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

A l'école, le nombre de robinets impliquera un temps de lavage très important.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Comment mettre mon masque chirurgical ?



Pour les élèves

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, et en particulier le lundi car une « bombe désinfectante » est utilisée le vendredi soir dans l'école, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. **Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.**

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

1- Modification du rythme scolaire :

Pas d'activités TAP jusqu'à la fin de l'année. L'équipe enseignante demande un passage en semaine à 4 jours - Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

2- Groupes :

Il y aura seulement 5 enseignants en présentiels : Mme Poupin, Mme Maixandau, Mme Grégoire, Mme Rault, Mme Delagarde - 5 enseignants en présentiels = 5 groupes d'enfants

Effectif officiel annoncé de 15 élèves par groupe

Les consignes de priorisation d'accueil données par notre Inspectrice sont :

1/ Groupe Claire et Delphine : Groupe enfants de soignants + enseignants + entretien + handicap avec 1 AESH. Pris en charge à 100 % : 29 enfants

2/ Groupes autres : Alternés : (72 enfants dont 4 prioritaires en Barrette) :

Sophie : CE1-CP (26) Corinne : CE2-CM1 (22) Eleonore (CE2-CM2) : 24 (dt 4 en barrette))

3- Accueil des groupes :

D'après les retours du troisième sondage : 73 % d'enfants demandent le retour (101 enfants)

CP: 20 – CM2 : 18 – CE1 : 20 – CE2 : 27 – CM1 : 17

Nous ne pourrions pas accueillir tout le monde en même temps : nous n'avons pas la capacité en terme de locaux, de sanitaires et d'enseignants disponibles.

2 groupes à 100 %

3 groupes alternés

Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'école seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire y compris celui des élèves en situation de handicap. A l'élémentaire, les groupes de Claire et Corinne utiliseront le perron. Le groupe de Sophie utilisera la porte centrale. Les groupes de Delphine et Eleonore et les arrivées bus et Chat Perché utiliseront le portail.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves ne se déplacent plus dans les couloirs.

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière : 2 groupes-classes se partageront la cour (1 par aile : 10h15-10h30 Claire Delphine puis 10h35-10h50 Corinne 10h55-11h10 Sophie Eleonore Idem l'après-midi sur ces créneaux 14h45-15h00 / 15h05-15h20 / 15h25-15h40)

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque école, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel. Mme Motard organise le nettoyage approfondi de l'école. Elle mettra à disposition des enseignants des désinfectants pour désinfecter le petit matériel collectif éventuellement utilisé ainsi que les poignées de portes le plus souvent possible.

La formation, l'information et la communication

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation : webinaire.

Les parents

Ils sont **informés clairement** :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de l'école est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement de l'école en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire

indispensable. Evaluation des capacités d'accueil :

- Salle Mme Rault 46 m², Salle Mme Maixandeu 46m², Salle M. Roy 46m², Salle Mme Delagarde 46m², Salle M. Motard 23m², Salle M. Marquet 49m², Salle Mme Poupin 49m², Salle Mme Grégoire 49m², Salle TAP 49m².
- Cour : scindée en 2

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux va augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. La mise à disposition de produits désinfectants permettra aux enseignants de s'occuper des poignées et du petit matériel à désinfecter.

Les éléments de dimensionnement.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

La liste ci-dessous présente les principales actions menées afin de préparer la réouverture.

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie- mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Mesures à appliquer :

Nettoyage avant la reprise :

Les parties de l'école restées complètement fermées pendant le confinement et n'ayant pas été fréquentées dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.

Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, les locaux font l'objet d'un « nettoyage approfondi » défini ci-après à l'aide de bandeaux de lavage à usage unique.

Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

1ère étape, le nettoyage :

Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.

Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.

Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, la désinfection :

Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.

Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

- Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- Ne pas utiliser d'aspirateur.
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

Fréquence :

- **Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.**
- **Nettoyer et désinfecter** plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.
- ❖ Veiller à la désinfection d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève

La CCMeP a un protocole nettoyage qui vient valider et compléter cette fiche. Mme Motard va insérer ce document comme convenu lors de la réunion.

PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE SANITAIRES

Mesures à appliquer :

Dispositions communes

SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique. **AFFICHAGE**
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe). **AFFICHAGE**
- ❖ Neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC. **AFFICHAGE**
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ **S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.**

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

- Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
 - Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
 - 3 flux d'entrée et de sortie différents
 - Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
 - Signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
 - Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil (cales)
 - Arrivée échelonnée, zone bus, zone Chat Perché
 - Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
 - Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
 - Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Grille partents

Entrée/Sortie gp Mme Grégoire
Gp Mme Poupin et Chat Perché Bus

Marquage de distanciation

Marquage de distanciation

| LEGENDE | |
|---------------|----------------------|
| ↑ Evacuation | ■ Alarme manuelle |
| ▲ Extincteur | ⏏ Tableau électrique |
| ⊠ Coupure gaz | |
| ⊘ | |



Rez-de-Chaussée

Entrée/Sortie gp Sophie

Marquage de distanciation

Marquage de distanciation

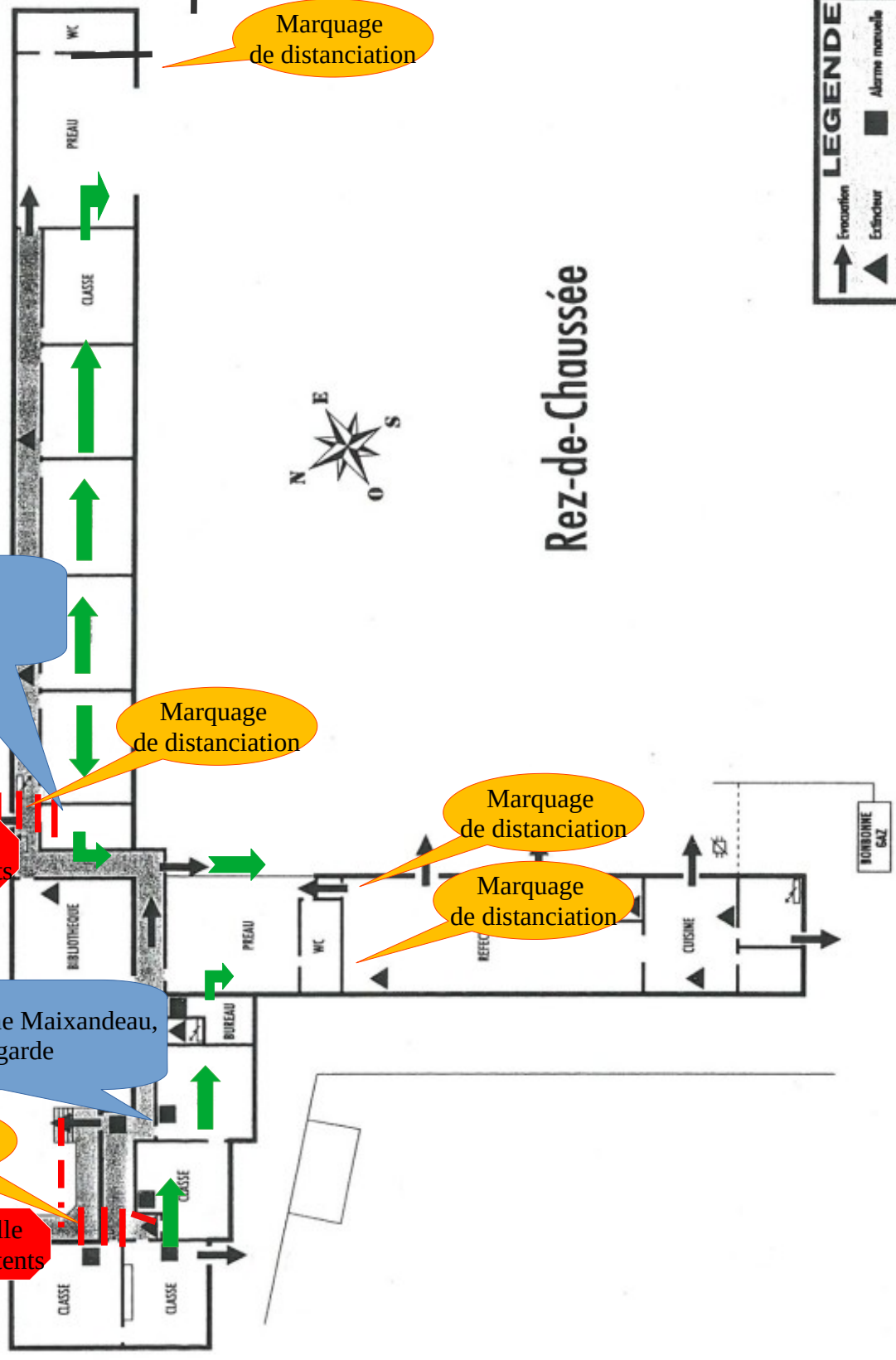
Marquage de distanciation

Entrée/Sortie gp Mme Maixandeu,
Mme Delagarde

Marquage de distanciation

Grille partents

ECOLE ELA...
Rue d...
7912



Utilisation cour



FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Mesures à appliquer :

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- o Disposition du mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
- o Max 12 en CE-CM et 10 en CP
- o Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève)
- o Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé dans la bibliothèque).
- o Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
- o Limiter les déplacements dans la classe.
- Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Dispositions communes

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation

Pendant la classe :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

A la fin de la classe :

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

PROTOCOLE SANITAIRE
ECOLE ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Mesures à appliquer :

sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation, signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Les portes d'entrée et de sortie, portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves (pas de points de contact).

Entrée 2 portes quand possible

Décalage des horaires de pause :

Gps Claire Delphine : 10h15-10h30

Gp Corinne : 10h35-10h50

Gp Sophie Eleonore : 10h55-11h10

Décalage des horaires de cantine :

Gp Claire Delphine : 11h50-12h30

Gp Corinne Sophie Eleonore : 12h45-13h30

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- ❖ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ❖ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ❖ Veiller au port du masque par les adultes
- ❖ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Entrée/Sortie gp Mme Grégoire
Gp Mme Poupin et Chat Perché Bus

Grille parents

Marquage de distanciation

Marquage de distanciation

LEGENDE

- ↑ Evacuation
- ▲ Extincteur
- ⊘ Coupure gaz
- Alarme manuelle
- ⊞ Tableau électrique

ECOLE ELÉMENTAIRE

Rue

Entrée/Sortie gp Sophie

Grille parents

Marquage de distanciation

Marquage de distanciation

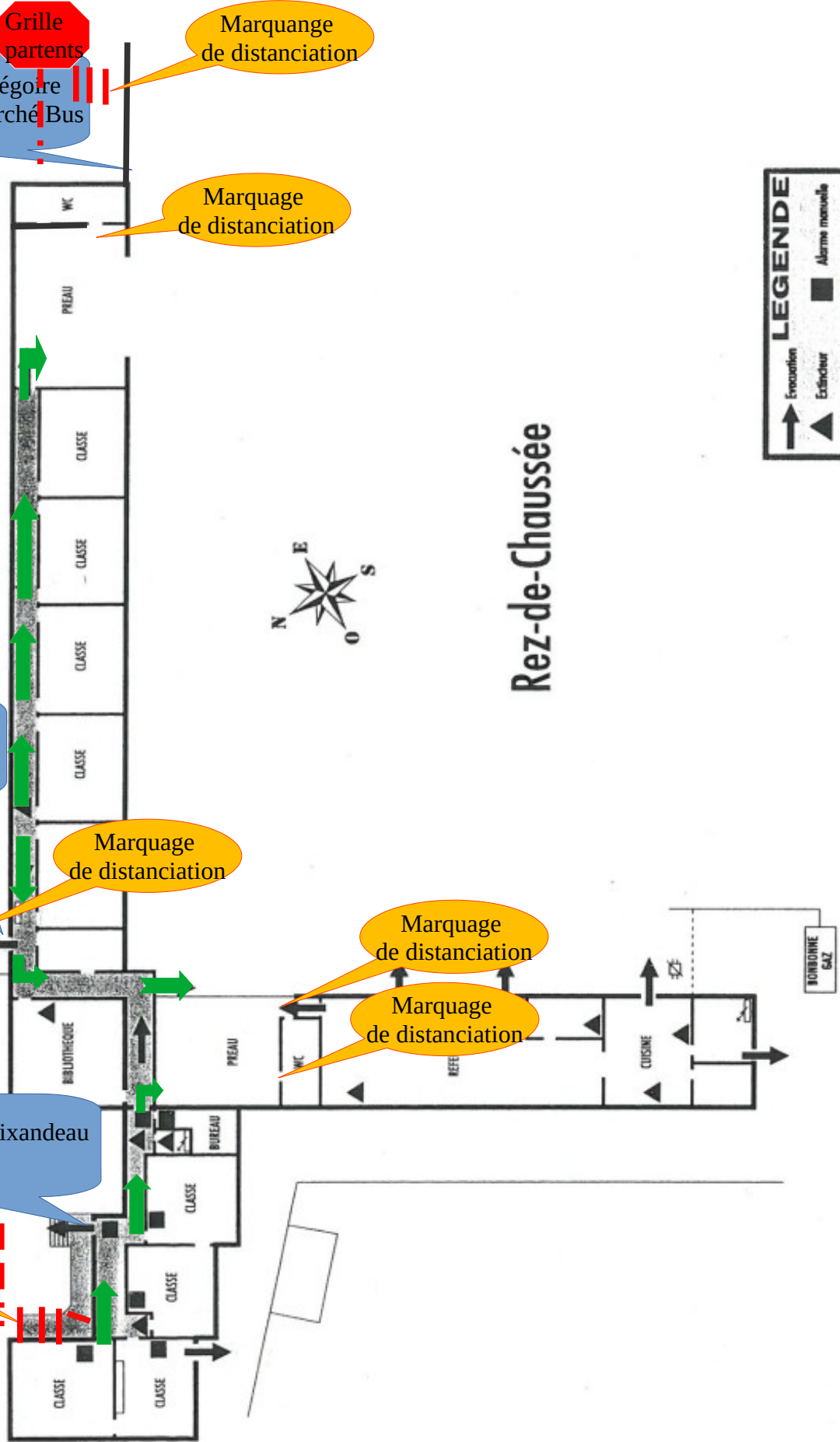
Marquage de distanciation

Entrée/Sortie gp Mme Maixandeu
Mme Delagarde

Marquage de distanciation

Grille parents

Rez-de-Chaussée



PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE DEMI-PENSION

Mesures à appliquer :

- En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

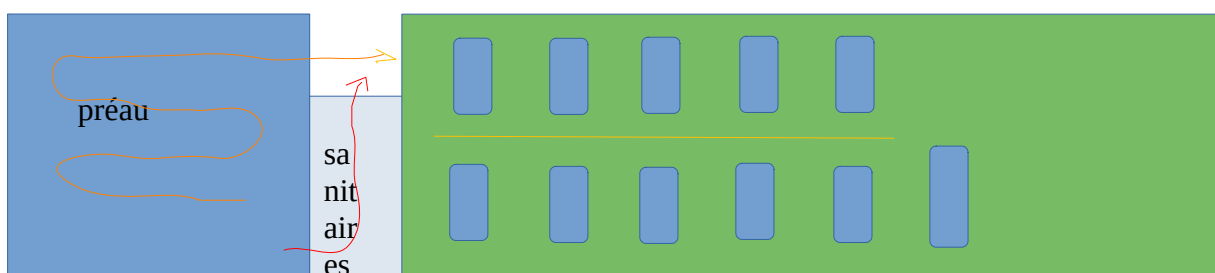
Décalage des horaires de cantine :

Gp Claire Delphine 11h45-12h30 (nettoyage 15minutes)

Gp Corine Sophie ELeonore 12h45-13h30

Capacité de chaque service : 35 enfants maximum.

Tables respectant la distanciation. Attente sous le préau.



Dispositions communes

Avant la réouverture :

- ❖ Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique

Pendant le repas:

- ❖ Veiller au respect du lavage des mains avant et après repas

Après le repas :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

FICHE THEMATIQUE RECREATION

Mesures à appliquer :

Eviter les croisements de classes et d'élèves :

o Echelonner les temps de récréation.

Gps Claire Delphine : 10h15-10h30----14h45-15h00

Gp Corinne : 10h35-10h50----15h05-15h20

Gp Sophie Eleonore : 10h55-11h10Gp CP : 10h15-10h30

o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).

o Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

Port du masque pour les adultes.

Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.

Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).

En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...). Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation. à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs.

Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la récréation :

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.

Pendant la récréation :

- ❖ Port du masque pour les personnels enseignant et non enseignant.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).
- ❖ Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Mesures à appliquer :

ACTIVITES SPORTIVES :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course. Utilisation du gymnase autorisée.
- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- Pas de fonctionnement des bibliothèques collectives
- Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

Points de contrôle

Dispositions communes

- ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou à la mise en place de modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.

- ACTIVITES CULTURELLES :

- ❖ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.

PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE ÉLÉMENTAIRE du Chêne LEZAY

FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

Mesures à appliquer :

Dispositions communes

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- Rappeler très régulièrement les consignes.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- Lorsqu'il y a une loge d'accueil, respecter la distanciation physique à l'intérieur du local.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- Rappeler les gestes barrière.

- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- Attribuer ds la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale. **Salle TAP**
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.